

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 850

3 avril 2014

### SOMMAIRE

CES International Operations S.à r.l. ....	40761	Fragrance Holdings II S.à r.l. ....	40793
CES International Operations S.à r.l. ....	40774	Fragrance Holdings I S.à r.l. ....	40793
CES International Operations S.à r.l. ....	40754	Getronics PSF Luxembourg ....	40777
DCM Technology S.à r.l. ....	40791	GIP Development ....	40777
DePuy Synthes Leto Sàrl ....	40789	Kallisté Associates S.à r.l. ....	40797
DHL Global Forwarding (Luxembourg) S.A. ....	40790	Kids Brands Group International S.à r.l. .....	40795
Dicadei S. à r.l. ....	40790	Kingmayer PE S.A. ....	40795
Dirimmo S.A. ....	40789	Kipanya S.A. ....	40795
Doll S.à r.l. ....	40789	Klimt Invest S.A. ....	40796
Eclat Investments S.A. ....	40790	Koffour S.A. ....	40796
EDI TRADING Ltd ....	40791	La Réserve de Sigefroid S.A. ....	40795
Edmond de Rothschild Prifund, en abrégé PRIFUND ....	40791	La Rifiorita Real Estate S.A. ....	40800
EFV Acquisitions S.à r.l. ....	40790	Letty ....	40797
EIRSP Investments S.à r.l. ....	40791	L-GAM Investments 2 ....	40800
Espresso Cup Holding S.à r.l. ....	40791	L'Immo S.A. ....	40797
Eurx Properties S.C.A. ....	40792	LLP Luxembourg S.A. ....	40799
Fairfield Greenwich Fund (Luxembourg) .....	40793	Loyalty Partner Holdings S.A. ....	40798
Fairfield Greenwich Fund (Luxembourg) .....	40794	L.T.I. S.à r.l. ....	40798
Fairfield Greenwich Fund (Luxembourg) .....	40794	Lumine S.A. ....	40799
Fairfield Greenwich Fund (Luxembourg) .....	40794	Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l. ....	40798
Finance Patrimoine S.à r.l. ....	40792	Luxeor Information S.E.C.S. ....	40799
Fogiel-Walck société en nom collectif ....	40792	Luxicav ....	40799
Foncière de Pantin ....	40788	Luxicav Plus ....	40796
Forest Luxco S.à r.l. ....	40793	LuxRaceTech S.à r.l. ....	40795
		M Capital ....	40794
		Meistor Beteiligungen S.A. ....	40800
		Monier Holdings S.C.A. ....	40798

**CES International Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.265.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

“CES Operations Ltd”, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 4600 Eighth Avenue Place East, 525-8<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, AB T2P 1G1, Canada.

The founder is here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a “société à responsabilité limitée” which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company’s name is “CES International Operations S.à r.l.”.

**Art. 3.** The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may also acquire through contributions, subscriptions, purchases, options or otherwise, patents, service marks, trademarks, licences, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights and generally hold, license the right to use them, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of such patents, service marks, trademarks, licences, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights and to obtain and make any registration required in this respect. The Company may also take any action it deems necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third parties.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 20,000.00 (twenty thousand United States Dollars), represented by 200 (two hundred) shares of USD 100.00 (one hundred United States Dollars) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares by a decision of the sole manager or the board of managers (as appropriate), provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose as determined by the sole manager or the board of managers (as appropriate), on the basis of interim accounts prepared by the sole manager or the board of managers (as appropriate).

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

A manager may appoint any other manager (but not any other person) to act as her/his representative at a meeting of the board of managers to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that meeting of the board of managers. A manager can act as representative for more than one other manager at a meeting of the board of managers.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Any such video conferences or conference calls shall be initiated from Luxembourg.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

The managers' meetings shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

### Shareholders' decisions

**Art. 14.** Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The sole manager or the board of managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits

since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves (including share premium), but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

### *Subscription - Payment*

All the 200 (two hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by CES Operations Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.00 (twenty thousand United States Dollars) is as now at the disposal of the Company CES International Operations S.à r.l..

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.00).

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

#### *Class A manager:*

- Mr Craig Nieboer, Chief Financial Officer, with professional address at Suite 1400, 700-4<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, AB T2P 3J4, Canada.

#### *Class B managers:*

- Mr Bruno Bagnouls, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Mrs Florence Gerardy, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«CES Operations Ltd», une société de droit canadien, ayant son siège social à 4600 Eighth Avenue Place East, 525-8<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, AB T2P 1G1, Canada.

Fondateur ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera «CES International Operations S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société pourra acquérir, par le biais d'apports, souscriptions, achats, options ou autrement, des brevets, marques de services, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits; plus généralement de les détenir d'en autoriser le droit d'usage par le biais de licences, de sous-licence, d'en vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, pour des raisons que la Société juge opportunes; sous-traiter la gestion et le développement de tels brevets, marques de services, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits et obtenir et faire tout enregistrement requis en ce sens. La Société peut aussi mettre en œuvre toute action considérée comme nécessaire à la protection contre toute atteinte, par des tiers, aux droits découlant des brevets, des droits de marque, marques de services, des licences, du savoir-faire et autres droits, licences, sous licences de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou tout autres droits analogues.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 20.000,00 (vingt mille dollars américains), représenté par 200 (deux cents) parts sociales de USD 100,00 (cent dollars américains) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales suite à une décision du gérant unique ou du conseil de gérance (selon le cas) à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et fixées par le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas), sur base de comptes intermédiaires préparés par le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas).

## Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation).

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Un gérant peut nommer un autre gérant (à l'exclusion de toute autre personne) pour le représenter lors d'une réunion du conseil de gérance, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la réunion du conseil de gérance. Un gérant peut représenter plusieurs gérants à un conseil de gérance.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Dans le cas de l'utilisation de vidéo conférence ou de conférence téléphonique, celles-ci seront initiées à partir du Grand-Duché du Luxembourg.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs

envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance seront tenues au Grand-Duché du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre gérant pour le représenter.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) ou peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (incluant la prime d'émission), mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux associés.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.



### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les 200 (deux cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CES Operations Ltd, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20.000,00 (vingt mille dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérant de classe A:*

- Monsieur Craig Nieboer, directeur financier, avec adresse professionnelle au Suite 1400, 700-4<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, AB T2P 3J4, Canada.

##### *Gérants de classe B:*

- Monsieur Bruno Bagnouls, employé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.  
- Madame Florence Gerardy, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16453. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021395/413.

(140025447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

---

### **CES International Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 64.600,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.265.

#### — STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth of December.

Before Us M<sup>e</sup> Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held:

an extraordinary general meeting of CES International Operations S.à r.l., (the "Company") a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on 5

December 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company (as amended from time to time, including pursuant to the present deed, the "Articles") have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

CES Operations Ltd., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 4600 Eighth Avenue Place East, 525-8<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, AB T2P 1G1, Canada (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given on 15 December 2013.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, being the sole shareholder of the Company, hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to designate all the existing two hundred (200) shares in the share capital of the Company as ordinary shares (the "Ordinary Shares"), which shall have the rights and obligations set out in the Articles.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to create a new class of shares of mandatory redeemable preference shares (the "MRPS"), which shall have the rights and obligations set out in the Articles.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of fortyfour thousand six hundred US Dollars (USD 44,600.-) to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to sixtyfour thousand six hundred US Dollars (USD 64,600.-) by the creation and issuance of twelve thousand three hundred (12,300) new Ordinary Shares and thirty-two thousand three hundred (32,300) new MRPS in the share capital of the Company, each having a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-), such MRPS being issued with a share premium of a total amount of one million one hundred and seventy-seven thousand nine hundred and nine US Dollars and forty cents (USD 1,177,909.40) (the "New Shares"), subscribed and fully paid up by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of the intellectual property rights as described in the contribution and assignment agreement entered into on or about the date of this Meeting (the "IP") between, among others, CES Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.717 ("CES Holdings"), the Company and the Sole Shareholder.

*Subscription of the New Shares*

CES Holdings, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a power of attorney given on 15 December 2013, declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an aggregate amount of one million two hundred and twenty-two thousand five hundred and nine US Dollars and forty cents (USD 1,222,509.40), and to fully pay up such New Shares by the Contribution in Kind in the aggregate amount of one million two hundred and twenty-two thousand five hundred and nine US Dollars and forty cents (USD 1,222,509.40), out of which (i) an amount of forty-four thousand six hundred US Dollars (USD 44,600.-) is allocated to the share capital of the Company, (ii) an amount of one million one hundred and seventy-one thousand four hundred and forty-nine US Dollars and forty cents (USD 1,171,449.40) is allocated to the share premium account of the Company connected to the MRPS and (iii) an amount of six thousand four hundred and sixty US Dollars (USD 6,460.-) is allocated to the legal reserve of the Company.

*Valuation of the Contribution in Kind*

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at one million two hundred and twenty-two thousand five hundred and nine US Dollars and forty cents (USD 1,222,509.40), on the basis of a valuation report from the management of the Company dated 16 December 2013, certifying the valuation of the Contribution in Kind as of 16 December 2013, a copy of which has been provided.

*Declarations by the CES Holdings*

CES Holdings hereby declares that:

- it has the power to transfer the IP to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the IP be transferred to it;
- the IP are hereby assigned and transferred to the Company; and

- the transfer to the Company of the IP will be effective from the date of such notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate the Articles as follows:

#### **“Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, (the “Company”) governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company’s name is “CES International Operations S.à r.l.”.

**Art. 3.** The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may also acquire through contributions, subscriptions, purchases, options or otherwise, patents, service marks, trademarks, licences, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights and generally hold, license the right to use them, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of such patents, service marks, trademarks, licences, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights and to obtain and make any registration required in this respect. The Company may also take any action it deems necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third parties.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers as appropriate.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### **Capital - Shares**

##### **Art. 8.**

8.1 The Company’s capital is set at USD 64,600.- (sixty-four thousand six hundred United States Dollars), represented by (i) 323 (three hundred and twenty-three) ordinary shares with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each (the “Ordinary Shares”), and (ii) 323 (three hundred and twenty-three) mandatorily redeemable preferred shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each (the “MRPS”) all of which are fully paid up. In these Articles, the Ordinary Shares and the MRPS are together referred to as the “Shares”. “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.

8.2 All the MRPS are and shall be issued as redeemable shares. The MRPS are redeemable in accordance with these Articles and the following condition: the MRPS are redeemable at the initiative and by decision of the sole manager or the board of managers as appropriate, at the price equivalent to their Redemption Price, in accordance with article 8.5 of these Articles.

8.3 The Company may establish a share premium account connected to the Ordinary Shares into which any premium paid on any Ordinary Share is to be transferred (the “Ordinary Share Premium Account”) and a share premium account connected to the MRPS into which any premium paid on any MRPS is to be transferred (the “MRPS Share Premium Account”, and together with the Ordinary Share Premium Account, the “Share Premium Accounts”). The share premium paid in relation to one class of shares (including for the avoidance of doubt, the MRPS) and recorded on the corresponding share premium account shall remain reserved and attached to such class of shares. Decisions as to the use of the Share Premium Accounts are to be taken by or the sole manager or the board of managers as appropriate, subject to these Articles.

8.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the sole manager or the board of managers as appropriate, subject to these Articles.

#### 8.5 Specific Terms of the MRPS

##### Mandatory redemption

8.5.1 All the MRPS issued by the Company from time to time shall be repurchased for subsequent cancellation by the Company ten years after their issuance (the “Mandatory Redemption”), subject to compliance with these Articles, it being understood that such redemption may be carried out in cash or in kind.

##### Optional redemption

8.5.2 The MRPS can be repurchased in whole or in part for subsequent cancellation at any time at the option of the Company (the “Optional Redemption”), subject to the availability of sufficient funds as provided by and in accordance with the 1915 Law, it being understood that such redemption may be carried out in cash or in kind. The Mandatory Redemption and the Optional Redemption are together referred to as the “Redemption”.

8.5.3 Upon a Redemption becoming effective, the holders of the MRPS which are repurchased by the Company within the Redemption (the “Redeemed MRPS”) will be paid the Redemption Price for each Redeemed MRPS.

8.5.4 The Ordinary Shares are subordinated to the MRPS.

8.5.5 Until the Redemption Price on the Redeemed MRPS has been paid in full, no dividend may be paid on the Ordinary Shares.

8.5.6 The holders of MRPS have the dividend rights mentioned in article 19 and the liquidation rights mentioned in article 20.

**Art. 9.** Where the Company has a sole Shareholder, (i) each Ordinary Share is entitled to one (1) vote per Ordinary Share and (ii) the MRPS do not entitle their holder to any voting right, in accordance with article 200-1 of the 1915 Law.

Where the Company has more than one Shareholder, all the Shares give the right to one (1) vote per Share. For the avoidance of doubt, the MRPS automatically recover their voting right as from the moment where the Company has more than one Shareholder.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares by a decision of the sole manager or the board of managers (as appropriate), provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose as determined by the sole manager or the board of managers (as appropriate), on the basis of interim accounts prepared by the sole manager or the board of managers (as appropriate).

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

A manager may appoint any other manager (but not any other person) to act as her/his representative at a meeting of the board of managers to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that meeting of the board of managers. A manager can act as representative for more than one other manager at a meeting of the board of managers.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Any such video conferences or conference calls shall be initiated from Luxembourg.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

The managers' meetings shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

### Shareholders' decisions

**Art. 14.** Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the 1915 Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders subject to the provisions of the present Article.

The decision to distribute distributable profits and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions:

a. The holders of the MRPS are entitled to a first preferred fixed dividend at the annual rate of 1% per year (on the basis of a 365-day year) over the nominal value of each MRPS they hold (the "First Dividend Right").

b. Thereafter, the holders of the MRPS are entitled pro rata to a second preferred dividend equal to the Variable Yield (the "Second Dividend Right").

The First Dividend Right and the Second Dividend Right are collectively referred to as the "MRPS Dividend Right".

The sole manager, or the board of managers (as appropriate) may, before the end of each financial year and after acknowledgement of the net profits available on the basis of interim accounts, allocate the amount equal to the First Dividend Right and the Second Dividend Right, calculated by anticipation by the sole manager, or the board of managers (as appropriate) to the Capital Investment pertaining to the MRPS, which shall remain allocated therein until the First Dividend Right and/or the Second Dividend Right is declared by the Shareholders.

If at the following shareholders meeting, the Shareholders, subject to the existence of the sufficient available profits, declare the dividend in respect of the First Dividend Right and/or the Second Dividend Right, such corresponding amount shall be, for the avoidance of doubt, removed from the Capital Investment pertaining to the MRPS, concurrently with the decision of the shareholders meeting.

The MRPS Dividend Right has the following features:

i. the Second Dividend Right is directly connected to the Underlying Asset and shall be paid from proceeds arising from the Underlying Asset exclusively;

ii. it is a right to be paid in priority to the holders of the Ordinary Shares in any year in which the Company has made sufficient distributable profits.

The balance of the distributable profits (if any) may be distributed amongst the holders of Ordinary Shares prorata to their respective Capital Investment.

The sole manager or the board of managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves (including share premium), but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

On a return of capital on liquidation, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority:

- a) first, in paying to each holder of MRPS in respect of each MRPS of which it is the holder, in cash or in kind, the aggregate amount of any unpaid, accrued and undeclared MRPS Dividend Right;
- b) second, in paying to the holders of MRPS pro rata their Capital Investment;
- c) the balance (if any) shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Shares to their respective Capital Investment.

MRPS holders shall not have any rights or title to payment out of the liquidation proceeds other than as specified in Article 20 a) or 20 b) above.

### **Applicable law - Definitions**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

**Art. 22.** “Capital Investment” means, for each Shareholder, the aggregate nominal value of the Shares that it holds, plus any amount of share premium or other reserve amount paid in connection with the acquisition of or subscription for such Shares, or any amount paid to an equity reserve without issuance of new Shares.

“Redemption Price” means, with respect to each MRPS, (i) the Capital Investment of its holder plus (ii) the aggregate amount of any accruals and/or unpaid amounts of the MRPS Dividend Right, divided into the number of MRPS in issue.

“Underlying Asset” means the domestic and foreign patents, patent applications, inventions, disclosures, trademarks, service marks and registrations thereof, trade names, copyrights, copyright registrations, trade secrets, customer lists, professional personnel lists, former, current and potential employee professional information, know-how, processes, logos, slogans, intellectual property rights embodied by proprietary computer software, proprietary technology, and all other proprietary rights of any kind or character, and any and all records embodying or containing information related to the foregoing, including, without limitation, the patent rights, trade secrets, developed trade secrets, and undeveloped trade secrets, all of the above held by the Company from time to time.

“Variable Yield” means

(a) the net income arising from the Underlying Asset as resulting from the annual accounts of the Company for each accounting year (i.e. the royalty income from the Underlying Asset, less any depreciation of the Underlying Asset, less any depreciation linked to the research and development costs if capitalised, or less any research and development costs if such costs are not capitalised, less any costs in connection with the qualifying cost contribution agreement that may be entered into by the Company from time to time, less administrative costs incurred in relation to the Underlying Asset;

(b) less (i) the First Dividend Right for the relevant period and (ii) The Company’s reported losses that are linked to investments financed by the MRPS; and (iii) less a remuneration determined based on an appropriate economic model after deduction of the calculated amounts under (i) and (ii). Such remuneration will be determined by the sole manager or the board of managers, as the case may be, on an annual basis based on the appropriate economic model.”

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial act, have been estimated at about two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she/he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l’année deux mille treize, le seizième jour du mois de décembre.

Devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S’est tenue:

une assemblée générale extraordinaire de CES International Operations S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, constituée le 5 décembre 2013 par un acte du notaire soussigné, dont l’immatriculation n’a pas encore été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société (qui seront désignés tels que modifiés, y compris par le présent acte, comme les «Statuts») n’ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

CES Operations Ltd., une société constituée sous les lois du Canada, ayant son siège social au 4600 Eighth Avenue Place East, 525-8<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, AB T2P 1G1, Canada (l'«Associé Unique»),

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration signée le 15 décembre 2013.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, associée unique de la Société, prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de redésigner l'ensemble des deux cents (200) parts sociales du capital social de la Société en tant que parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), qui auront les droits et obligations définis dans les Statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales préférentielles rachetables (les «MRPS»), qui auront les droits et obligations définis dans les Statuts.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille six cents Dollars Américains (USD 44.600,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) à soixante-quatre mille six cents Dollars Américains (USD 64.600,-), par la création et l'émission de douze mille trois cents (12.300) nouvelles Parts Sociales Ordinaires et de trente-deux mille trois cents (32.300) nouvelles MRPS au capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-), les MRPS étant émises avec une prime d'émission d'un montant total d'un million cent soixante-dix-sept mille neuf cent neuf Dollars Américains et quarante cents (USD 1.177.909,40) (les «Nouvelles Parts Sociales»), souscrites et entièrement libérées par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en des droits de propriété intellectuelle (les «Droits de Propriété Intellectuelle») tels que détaillés dans le contribution and assignment agreement signé à la date du présent acte entre (entre autres) CES Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.717 («CES Holdings»), la Société et l'Associé Unique.

#### *Souscription des Nouvelles Parts Sociales*

CES Holdings, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, en vertu d'une procuration signée le 15 décembre 2013, déclare souscrire à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales pour un montant total d'un million deux cent vingt-deux mille cinq cent neuf Dollars Américains et quarante cents (USD 1.222.509,40) et de libérer entièrement les Nouvelles Parts Sociales par l'Apport en Nature d'un montant total d'un million deux cent vingt-deux mille cinq cent neuf Dollars Américains et quarante cents (USD 1.222.509,40), duquel (i) un montant de quarante-quatre mille six cents Dollars Américains (USD 44.600,-) est affecté au capital social de la Société, (ii) un montant d'un million cent soixante et onze mille quatre cent quarante-neuf Dollars Américains et quarante cents (USD 1.171.449,40) est affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux MRPS et (iii) un montant de six mille quatre cent soixante (6.460,-) est affecté à la réserve légale de la Société.

#### *Evaluation de l'Apport en Nature*

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à un million deux cent vingt-deux mille cinq cent neuf Dollars Américains et quarante cents (USD 1.222.509,40) sur la base d'un rapport d'évaluation établi par les gérants et daté du 16 décembre 2013, certifiant la valeur de l'Apport en Nature à la date du 16 décembre 2013, dont une copie a été communiquée.

#### *Déclaration de CES Holdings*

CES Holdings déclare que:

- il a le pouvoir de transférer les Droits de Propriété Intellectuelle à la Société;
- il n'existe pas de droit de préemption ou tout autre droit au bénéfice de toute personne, aux fins de réclamer que les Droits de Propriété Intellectuelle lui soient transférés;
- les Droits de Propriété Intellectuelle sont par conséquent transférés à la Société; et
- le transfert des Droits de Propriété Intellectuelle à la Société sera effectif à compter de la date du présent acte notarié constatant l'augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.



#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de refondre les Statuts de la Société comme suit:

#### «Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera «CES International Operations S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société pourra acquérir, par le biais d'apports, souscriptions, achats, options ou autrement, des brevets, marques de services, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits; plus généralement de les détenir d'en autoriser le droit d'usage par le biais de licences, de sous-licence, d'en vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, pour des raisons que la Société juge opportunes; sous-traiter la gestion et le développement de tels brevets, marques de services, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits et obtenir et faire tout enregistrement requis en ce sens. La Société peut aussi mettre en oeuvre toute action considérée comme nécessaire à la protection contre toute atteinte, par des tiers, aux droits découlant des brevets, des droits de marque, marques de services, des licences, du savoir-faire et autres droits, licences, sous licences de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou tout autres droits analogues.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 64.600,- (soixante-quatre mille six cents dollars américains), représenté par 323 (trois cent vingt-trois) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 323 (trois cent vingt-trois) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars américains) chacune (les «MRPS»), toutes entièrement libérées. Dans les présents Statuts, les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont ensemble désignés comme les «Parts Sociales». «Associés» désigne tout porteur de Parts Sociales et «Associé» doit être compris ainsi.

8.2 Toutes les MRPS sont émises rachetables dans les conditions des présents Statuts et à la condition suivante: les MRPS sont rachetables à l'initiative et par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, au prix équivalent à leur Prix de Rachat (au prorata), en conformité avec l'article 8.5 de ces Statuts.

8.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le «Compte de Prime d'Émission des Parts Sociales Ordinaires») sur lequel sera transférée toute prime payée pour une Part Sociale Ordinaire et un compte de prime d'émission pour les MRPS (le «Compte de Prime d'Émission des MPRS») et ensemble avec le Compte de Prime d'Émission des Parts Sociales Ordinaires, les «Comptes de Prime d'Émission») sur lequel sera transférée toute prime payée pour une MRPS. La prime d'émission payée en relation à une catégorie de parts sociales (y compris, pour éviter toute ambiguïté, les MRPS) et enregistrée sur le compte de prime d'émission correspondant devra rester réservée et attachée à cette catégorie de parts sociales. Tout remboursement de prime d'émission devra être décidé par le gérant unique ou le conseil de gérance dans le respect des présents Statuts.

8.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Associé(s) ou par le gérant unique ou le conseil de gérance sous réserve des présents Statuts.

8.5. Termes spécifiques des MRPS.

Rachat obligatoire

8.5.1 Toutes les MRPS émises par la Société de temps à autre devront être rachetées par la Société pour annulation subséquente au plus tard dix (10) ans suivant leur émission (le «Rachat Obligatoire») sous réserve du respect des présents Statuts, étant entendu que le Rachat Obligatoire pourra se faire en liquide ou en nature.

Rachat facultatif

8.5.2 Les MRPS peuvent être rachetées, en totalité ou partiellement pour annulation subséquente à tout moment au gré de la Société (le «Rachat Facultatif»), sous réserve de l'existence de sommes suffisantes conformément aux exigences de la Loi de 1915, étant entendu que le Rachat Facultatif pourra se faire en liquide ou en nature. Le Rachat Obligatoire et le Rachat Facultatif seront désignés ensemble comme le «Rachat».

8.5.3 Lors d'un Rachat devenant effectif, les détenteurs de MRPS rachetées par la Société et faisant partie du Rachat (les «MRPS Rachetées») se verront payer le Prix de Rachat pour chaque MRPS rachetée.

8.5.4 Les Parts Sociales Ordinaires sont subordonnées aux MRPS.

8.5.5 Tant que le Prix de Rachat des MPRS Rachetées n'a pas été payé entièrement, il ne peut être versé de dividende aux Parts Sociales Ordinaires.

8.5.6 Les détenteurs de MRPS disposent du droit au dividende mentionné à l'article 19 et des droits rattachés à la liquidation évoqués à l'article 20 des présents statuts.

**Art. 9.** Tant que la Société a un Associé unique, (i) toute Part Sociale Ordinaire a droit à un (1) vote par Part Sociale Ordinaire et (ii) les MRPS n'ont pas de droit de vote en conformité avec l'article 200-1 de la Loi de 1915.

Lorsque la Société a plus d'un Associé, toute les Parts Sociales donnent le droit à un (1) vote par Part Sociale. Pour éviter toute ambiguïté, les MRPS recouvrent leur droit de vote à l'instant où la Société a plus d'un Associé.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales suite à une décision du gérant unique ou du conseil de gérance (selon le cas) à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et fixées par le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas), sur base de comptes intérimaires préparés par le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas).

## Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance étant entendu cependant que si l'assemblée

générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation).

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Un gérant peut nommer un autre gérant (à l'exclusion de toute autre personne) pour le représenter lors d'une réunion du conseil de gérance, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la réunion du conseil de gérance. Un gérant peut représenter plusieurs gérants à un conseil de gérance.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Dans le cas de l'utilisation de vidéo conférence ou de conférence téléphonique, celles-ci seront initiées à partir du Grand-Duché du Luxembourg.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance seront tenues au Grand-Duché du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés, dans le respect des prescriptions du présent Article.

La décision de distribuer des profits distribuables et la détermination d'un montant d'une telle distribution doit être prise par les Associés en conformité avec les dispositions suivantes:

a. Les MRPS donnent droit à leurs détenteurs à un premier dividende préférentiel à taux fixe au taux annuel de 1% (un pour cent) par an (sur la base d'une année de 365 jours) de la valeur nominale de chaque MRPS qu'ils détiennent (le «Premier Dividende»).

b. Par la suite, les MRPS donnent droit à leurs détenteurs à un second dividende préférentiel égal à l'Intérêt Variable (le «Second Dividende»).

Le Premier Dividende et le Second Dividende seront désignés ensemble comme le «Droit au Dividende MRPS».

Le gérant unique, ou le conseil de gérance (selon le cas) peut, avant la fin de l'année sociale et après constatation des profits nets disponibles sur base de comptes intérimaires, allouer le montant égal au Premier Dividende et au Second Dividende, calculés par anticipation par le gérant unique, ou le conseil de gérance (selon le cas) à l'Investissement en Capital des MRPS, qui devra resté alloué à celui-ci jusqu'à ce que les Associés déclarent le Premier Dividende et le Second Dividende.

Si à l'assemblée générale suivante, les Associés, sous réserve de profits disponibles suffisantes, déclarent le Premier Dividende et / ou le Second Dividende, un montant correspondant sera pour éviter toute ambiguïté, retranché de l'Investissement en Capital des MRPS, concomitamment à cette assemblée générale.

Le Droit au Dividende MPRS a des caractéristiques suivantes:

- le Second Dividende est directement en lien avec l'Actif Sous-Jacent et sera payé exclusivement à partir des produits de l'Actif Sous-Jacent;

- il s'agit d'un droit payable en priorité sur les Parts Sociales Ordinaires pour toute année au cours de laquelle la Société a réalisé des profits distribuables suffisants.

Le solde des profits distribuables autres que ceux qui découlent de l'Actif Sous-Jacent sera distribué entre les Parts Sociales Ordinaires au prorata de leur Investissement en Capital respectif.

Le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) ou peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (incluant la prime d'émission), mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de remboursement de capital suite à la liquidation, le boni de liquidation de la Société subsistant après le paiement de son passif, devra être payé dans l'ordre suivant de priorité:

- a) tout d'abord, le paiement à chaque détenteur de MRPS pour chaque MRPS détenue, le montant total de toutes les sommes liées au Droit au Dividende MRPS dues et non payées liées et non déclarées;
- b) ensuite, le paiement à chaque détenteur de MRPS au prorata des MRPS détenues, leur Investissement en Capital;
- c) le solde du boni de liquidation devra être distribué aux titulaires de Parts Sociales Ordinaires au prorata de leur participation.

Les titulaires de MRPS n'auront aucun droit ou titre de paiement sur le boni de liquidation autre que comme spécifié à l'article 20 a) ou l'article 20 b) ci-dessus.

### Loi applicable - Définitions

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

**Art. 22.** «Investissement en Capital» désigne, pour chaque Associé, la somme de la valeur nominale des Parts Sociales qu'il détient, plus tout montant de prime d'émission ou autre montant mis en réserve payé en lien avec l'acquisition ou la souscription des Parts Sociales, ou toute somme payée à une réserve sans émission de nouvelles Parts Sociales.

«Prix de Rachat» signifie, pour chaque MRPS (i) l'Investissement en Capital de son porteur plus (ii) le montant total de tout montant du et/ou non payé en lien avec le Droit au Dividende MRPS du à son porteur, divisé par le nombre de MRPS émises.

«Actif Sous-Jacent» signifie les brevets nationaux ou étrangers, les demandes de brevets, les inventions, les découvertes, les marques, logos et enregistrements de ces logos, noms commerciaux, droits d'auteur, enregistrements de ces droits d'auteur, secrets de fabrication, clientèles, listes professionnelles d'employés, informations professionnelles relatives aux employés anciens, actuels ou potentiels, savoir-faire, procédés, logos, slogans, droits de propriété intellectuelle transmis par la propriété d'un programme informatique, propriété technologique, et tout autre droit de propriété de toute sorte et toute archive contenant des informations relatives à ce qui précède, y compris les droits attachés aux brevets, aux secrets de fabrication, développés ou non.

«Intérêt Variable» signifie (a) le revenu net provenant de l'Actif Sous-Jacent tel qu'il résulte des comptes annuels de la Société pour chaque exercice fiscal (c'est-à-dire, le revenu provenant des royalties de l'Actif Sous-Jacent, moins la dépréciation de cet Actif Sous-Jacent, moins la dépréciation liée aux coûts de recherche et au développement s'ils sont capitalisés, ou si ce n'est pas le cas, moins tout coût en lien avec tout «qualifying cost contribution agreement» auquel la Société peut être partie, moins les coûts administratifs en lien avec l'Actif Sous-Jacent);

(b) moins (i) le Premier Dividende pour la période en cause et (ii) les pertes reportées de la Société qui sont liées aux investissements financés par les MRPS et (iii) moins une rémunération déterminée sur base d'un modèle économique approprié après déduction des montants calculés sous (i) et (ii). Cette rémunération sera déterminée par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, sur une base annuel et sur base d'un modèle économique approprié.»

### Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17238. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021396/666.

(140025447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

**CES International Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 337.200,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.265.

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth of December.

Before Us M<sup>e</sup> Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held:

an extraordinary general meeting of CES International Operations S.à r.l., (the "Company") a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on 5 December 2013 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company (as amended from time to time, including pursuant to the present deed, the "Articles") have been amended for the last time of 16 December 2013, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

THERE APPEARED:

CES Operations Ltd., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 4600 Eighth Avenue Place East, 525-8<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, AB T2P 1G1, Canada (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given on 15 December 2013.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, being the sole shareholder of the Company, hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and seventy-two thousand six hundred US Dollars (USD 272,600.-), to raise it from its present amount of sixty-four thousand six hundred US Dollars (USD 64,600.-) to three hundred and thirty-seven thousand two hundred US Dollars (USD 337,200.-) by the creation and issuance of two thousand seven hundred and twenty-six (2,726) new Ordinary Shares in the share capital of the Company, having a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) (the "New Shares") issued with a share premium of an amount of two million four hundred and fifty-two thousand four hundred and sixty US Dollars (USD 2,452,460.-), subscribed and fully paid up by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of twenty-four thousand five hundred and forty-seven (24,547) shares (the "Contributed Shares") currently held by the Sole Shareholder, representing 100% of the share capital of CES Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.717 ("CES Holdings").

*Subscription of the New Share*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an aggregate amount of two million seven hundred and twenty-five thousand sixty US Dollars (USD 2,725,060.-), and to fully pay up such New Shares by the Contribution in Kind in the aggregate amount of two million seven hundred and twenty-five thousand sixty US Dollars (USD 2,725,060.-), out of which (i) an amount of two hundred and seventy-two thousand six hundred US Dollars (USD 272,600.-) is allocated to the share capital of the Company, (ii) an amount of two million four hundred and twenty-five thousand two hundred US Dollars (USD 2,425,200.-) is allocated to the share premium account of the Company connected to the ordinary shares of the Company and (iii) an amount of twenty-seven thousand two hundred and sixty US Dollars (USD 27,260.-) is allocated to the legal reserve account of the Company.

*Valuation of the Contribution in Kind*

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at two million seven hundred and twenty-five thousand sixty US Dollars (USD 2,725,060.-) on the basis of a valuation report from the management of the Company dated 16 December 2013, certifying the valuation of the Contribution in Kind as of 16 December 2013, a copy of which has been provided.

*Declarations by the Sole Shareholder*

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- the Contributed Shares are currently being pledged pursuant to a pledge agreement date 26 February 2013, in favour of HSBC Bank Canada, acting as agent, and the Contribution has been notified and accepted by HSBC Bank Canada, pursuant to an acknowledgement of consent dated 16 December 2013;
- the Contributed Shares are hereby assigned and transferred to the Company; and
- the transfer to the Company of the Contributed Shares will be effective from the date of such notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Share.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 8.1 of the Articles as follows:

“ **8.1.** The Company’s capital is set at three hundred and thirty-seven thousand two hundred US Dollars (USD 337,200.-) represented by (i) three thousand forty-nine (3,049) ordinary shares with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each (the “Ordinary Shares”), and (ii) three hundred and twenty-three (323) mandatorily redeemable preferred shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each (the “MRPS”) all of which are fully paid up. In these Articles, the Ordinary Shares and the MRPS are together referred to as the “Shares”. “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial act, have been estimated at about two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she/he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l’année deux mille treize, le seizième jour du mois de décembre.

Devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S’est tenue:

une assemblée générale extraordinaire de CES International Operations S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, constituée le 5 décembre 2013 par un acte du notaire soussigné, dont l’immatriculation n’a pas encore été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société (qui seront désignés tels que modifiés, y compris par le présent acte, comme les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 16 décembre 2013 par un acte du notaire soussigné, qui n’a pas encore été publié au Mémorial C.

A COMPARU:

CES Operations Ltd., une société constituée sous les lois du Canada, ayant son siège social au 4600 Eighth Avenue Place East, 525-8<sup>th</sup> Avenue SW, Calgary, AB T2P 1G1, Canada (l’«Associé Unique»),

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d’une procuration signée le 15 décembre 2013.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, associée unique de la Société, prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l’article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

*Première résolution*

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de deux cent soixante-douze mille six cents Dollars Américains (USD 272.600,-), afin de l’augmenter de son montant actuel de soixante-quatre mille six cents Dollars Américains (USD 64.600,-) à trois cent trente-sept mille deux cents Dollars Américains (USD 337.200,-), par la création et l’émission de deux mille sept cent vingt-six (2.726) nouvelles Part Sociales Ordinaires au capital social de la Société, d’une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) (les «Nouvelles Parts Sociales») chacune,

émises avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cent soixante Dollars Américains (US 2.452.460,-), souscrites et entièrement libérées par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en vingt-quatre mille cinq cent quarante-sept (24.547) parts sociales (les «Parts Sociales Apportées») actuellement détenues par l'Associé Unique, représentant 100% du capital social de CES Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.717 («CES Holdings»).

#### *Souscription de la Nouvelle Part Sociale*

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante Dollars Américains (USD 2.725.060,-), et de libérer entièrement les Nouvelles Parts Sociales par l'Apport en Nature d'un montant total de deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante Dollars Américains (USD 2.725.060,-), duquel (i) un montant de deux cent soixante-douze mille six cents Dollars Américains (USD 272.600,-), est affecté au capital social de la Société, (ii) un montant de deux millions quatre cent vingt-cinq mille deux cents Dollars Américains (USD 2.425.200,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires de la Société et (iii) un montant de vingt-sept mille deux cent soixante Dollars Américains (USD 27.260,-) est affecté au compte de réserve légale de la Société.

#### *Evaluation de l'Apport en Nature*

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante Dollars Américains (USD 2.725.060,-), sur la base d'un rapport d'évaluation établi par les gérants et daté du 16 décembre 2013, certifiant la valeur de l'Apport en Nature à la date du 16 décembre 2013, dont une copie a été communiquée.

#### *Déclaration de l'Associé Unique*

L'Associé Unique déclare que:

- il a le pouvoir de transférer les Parts Sociales Apportées à la Société;
- les Parts Sociales Apportées font l'objet d'un nantissement suite à un contrat de nantissement date du 26 février 2013, en faveur de HSBC Bank Canada, agissant en tant qu'agent, et l'Apport a été notifié et accepté par HSBC Bank Canada, suite à un «acknowledgment of consent» daté du 16 décembre 2013;
- les Parts Sociales Apportées sont par conséquent transférées à la Société; et
- le transfert des Parts Sociales Apportées à la Société sera effectif à compter de la date du présent acte notarié constatant l'augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8.1 des Statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent trente-sept mille deux cents Dollars Américains (USD 337.200,-), représenté par trois mille quarante-neuf (3.049) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et trois cent vingt-trois (323) parts sociales préférentielles rachetables (les «MRPS»), ayant une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, qui ont toutes été intégralement libérées. Dans les présents Statuts, les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont ensemble désignées comme les «Parts Sociales». «Associés» signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et «Associé» doit être interprété conformément.»

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17244. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021397/164.

(140025447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

---

**Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 113.486.

**GIP Development, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Luxembourg, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 185.701.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of March.

Before US Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Getronics PSF Luxembourg, a public company limited by shares (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 113.486 and incorporated pursuant to a deed dated January 12, 2006 of the notary Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 694 on April 5, 2006 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 24, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1345 on June 2, 2008.

The meeting was opened by Mr. Benoit Tassigny, notary's clerk, residing professionally in Redange-sur-Attert being in the chair (the "Chairman") who appoints as secretary Mrs Josette Molitor, notary's clerk, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The meeting elected as scrutineer Mr Benoit Tassigny prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the share capital of the Company currently amounts to five hundred thousand euros (EUR 500,000-) divided into one thousand (1,000) ordinary shares with a par value of five hundred euros (EUR 500-) each.

II. The proxyholder of the sole shareholder and the number of its shares is shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxyholder of the sole shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The power of attorney signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

III. As appears from the said attendance list, all the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of prior convening notice.

2. Presentation and approval of the partial demerger plan without dissolution of the Company by incorporation of a new entity under the form of a private limited liability company to be denominated GIP Development and created out from the partial demerger, as further described in the partial demerger plan dated February 19, 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. under number 493 on February 24, 2014.

3. Acknowledgement of the waiver by the sole shareholder of the Company to provisions of Articles 293 and 294 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies (as amended) as well as to provisions of Article 295 (1) c) of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

4. Acknowledgement of the performance of other obligations under Article 295 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

5. Approval of the effective date of the partial demerger as at March 1, 2014 without prejudice to provisions of Article 302 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies (as amended) regarding the effect of the partial demerger towards third parties.

6. Approval of the articles of incorporation of the new private limited liability company to be denominated GIP Development and created out from the partial demerger, statutory appointment and set up of the registered office of such new entity.

7. Acknowledgement that the Company will not be dissolved following the partial demerger, but will continue to exist.

## 8. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

### *First resolution*

It is noted that the sole shareholder of the Company is duly represented and that it declares to have been informed of the agenda of the present meeting and therefore declares to waive its right to prior written notice or publication.

### *Second resolution*

It is noted that the sole shareholder of the Company declares to have been duly informed of the partial demerger plan as enacted by the undersigned notary on February 19, 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 493 on February 24, 2014 (the "Partial Demerger Plan").

It is specified that the partial demerger is intended due to specific requirements as introduced by the Commission de Surveillance du Secteur Financier in the course of setting up the IP activities of the Company.

It is recalled that according to the Partial Demerger Plan, it shall be proceeded to the partial demerger of the Company (without its dissolution) by the contribution of its autonomous branch of IP activities with all contracts assets and liabilities, currently composed of the assets and liabilities related to the trademarks brightONE and brightONE IT Services (the "Branch of IP Activity"), to a company to be newly incorporated and created out from the partial demerger process under the form of a private limited liability company and to be denominated GIP Development, in accordance with Article 308 bis-3 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), such contribution to be submitted to the provisions applicable to demergers, as provided for in Articles 285 à 308 - with the exception of Article 303 - of the Law (the "Partial Demerger"). The Partial Demerger Plan is fully approved by the sole shareholder of the Company, through its proxyholder, without exception or restrictions and it is therefore decided to implement the Partial Demerger by the continuance of the Company and the incorporation of the private limited liability company GIP Development, created out from the Partial Demerger, which shall have a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1-). It is furthermore acknowledged that the other assets and liabilities remain with the Company.

The net assets contributed by the Company to GIP Development were valued at their book value as at January 31, 2014 to an amount of three million two hundred sixty thousand euros (EUR 3,260,000-) and were therefore allocated out from the reserves of the Company to GIP Development as follows:

- An amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to its share capital.
- The outstanding amount of three million two hundred forty-seven thousand five hundred euros (EUR 3,247,500-) to its share premium account, out of which an amount of one thousand two hundred fifty euros (EUR 1,250.-) shall be allocated to its legal reserve.

It is explained by the sole shareholder of the Company that on the basis of a balance sheet dated March 1, 2014, the above initial determined contribution/ demerger has decreased to three million ninety four thousand euros (EUR 3,094,000) and therefore, the allocation to GIP Development shall rather occur as follows:

- An amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to its share capital.
- The outstanding amount of three million eighty-one thousand five hundred euros (EUR 3,081,500.-) to its share premium account, out of which an amount of one thousand two hundred fifty euros (EUR 1,250.-) shall be allocated to its legal reserve.

### *Third resolution*

It is acknowledged that the sole shareholder of the Company resolved to waive the issuance of the following documents, in accordance with provisions of Article 296 of the Law:

- The issuance of a report by the board of directors of the Company (Article 293 of the Law).
- The issuance of a report from an independent auditor (Article 294 of the Law).
- The accounting statement (état comptable) (Article 295 (1) c) of the Law).

Such waiver is evidenced in a waiver letter (déclaration de renonciation) issued by the sole shareholder to the notary which declaration will remain annexed to the present deed.

### *Fourth resolution*

It is acknowledged that the following documents were made available to the sole shareholder of the Company at its registered office at least one month before this meeting, as provided for by Article 295 of the Law:

- The Partial Demerger Plan;
- The annual accounts and the annual reports for the three last financial years of the Company.

Such declaration is evidenced in a letter issued by the sole shareholder to the notary which declaration will remain annexed to the present deed.

#### *Fifth resolution*

It is noted that, according to the prescriptions of the Partial Demerger Plan, the Partial Demerger shall be realized from an accounting and legal perspective with an effective date as at March 1, 2014, without prejudice to provisions of Article 302 of the Law regarding the effect of the partial demerger towards third parties.

#### *Sixth resolution*

It is resolved to approve the articles of incorporation of GIP Development, created out from the Partial Demerger, which shall be read as follows:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (“private limited liability company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”) which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one-shareholder companies.

**Art. 2. Corporate purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may also develop, acquire and manage actively portfolios of rights, patents, licenses or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may further acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination “GIP Development”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Howald, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital and shares.**

##### 6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one shareholder company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

##### 6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

##### 6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

#### 6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law regarding any transfer to non-shareholders.

#### 6.6 Registration of share

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and, may be dismissed ad nutum, by the shareholder(s) of the Company.

#### 7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

#### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation

in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year / Annual accounts.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>th</sup> of each year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year; as the case may be, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution / Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Transitory provision*

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on December 31<sup>th</sup>, 2014.

### *Subscription - Payment*

It is noted that, as more explained in the Partial Merger Plan, as payment for the contribution of the Branch of IP Activity and of the assets and liabilities related to this branch, GIP Development (the “New Company”) will issue all of its shares to the sole shareholder of the Company.

It is noted that, according to the Partial Merger Plan, it is confirmed that the share capital of the Company will not be subject to a capital decrease and that the contribution to the share capital of the New Company will be made by a decrease of the freely distributable reserve of the Company.

After the said considerations, the sole shareholder of the Company, Aurelius Advancement International GmbH, a German company, having its registered office at Ludwig-Ganghofer-Strasse 6, 82031 Grunwald, Germany and registered with the German Trade and Companies Register (Handelsregister des Amtsrichts Munchen) under number HRB 204658, declares to subscribe to all of the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of GIP Development, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of GIP Development for an unlimited period:

- Mr. Christian Schmehl, management executive, born in Muenster, Germany on June 22, 1978, having his professional address at 25, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Brice Meyer, managing director, born in Thann, France on October 2<sup>nd</sup>, 1979, having his professional address at 25, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Andrzej Cebrat, marketing systems, born in Bielsko-Biala, Poland on December 8, 1975, having his personal address at 15, Am Hesselter, L-6171 Godbrange, Grand- Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of GIP Development is set at 25 rue des Scillas, L-2529 Howald Grand Duchy of Luxembourg.

### *Seventh resolution*

It is expressly noted that the Company will not be dissolved further to the Partial Demerger but shall continue to exist, as described in the Partial Demerger Plan.

### *Eighth resolution*

It is further resolved to amend Article 7.2, paragraph 2 of the articles of incorporation of the New Company as published under the Partial Merger Plan and further stated under the sixth resolution above so as to clarify the signature regime binding the New Company, so that such Article 7.2, paragraph 2 shall be read as follows:

“ **7.2 Representation and signatory power.** (...)”

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or, in case of categories of managers, of at least one category A manager and one category B manager.

(...)”

The remaining of the Article 7.2 shall be unchanged.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company to be Divided are estimated at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the latter was thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail between the parties.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars

Par devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société Getronics PSF Luxembourg, une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.486 et constituée suivant acte daté du 12 Janvier 2006 reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 694 du 5 avril 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1345 le 2 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit Tassigny, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert (le "Président"), qui désigne Madame Josette Molitor, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en qualité de secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cinq cent euros (500,- EUR) chacune.

II. Le mandataire de l'actionnaire unique et le nombre des actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III. Tel qu'il ressort de la liste de présence, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, l'assemblée peut donc valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation à la convocation préalable.

2. Présentation et approbation du projet de scission partielle sans dissolution de la Société par la constitution d'une nouvelle entité sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée GIP Development et issue de la scission partielle, tel que décrit dans le projet de scission partielle daté du 19 février 2014 et publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 493 du 24 février 2014.

3. Constatation de la renonciation par l'actionnaire unique de la Société au bénéfice des dispositions des Articles 293 and 294 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (telle que modifiée) ainsi qu'aux dispositions de l'Article 295 (1) c) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (telle que modifiée).

4. Constatation de l'exécution des autres obligations résultant de l'Article 295 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (telle que modifiée).

5. Approbation de la date effective de la scission partielle au 1<sup>er</sup> mars 2014 sans préjudice des dispositions de l'Article 302 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (telle que modifiée) relatif à l'opposabilité de la scission partielle aux tiers.

6. Approbation des statuts de la nouvelle société à responsabilité limitée dénommée GIP Development et issue de la scission partielle, nominations statutaires et fixation du siège social de ladite nouvelle entité.

7. Constatation que la Société ne sera pas dissoute suite à la scission partielle, mais continuera d'exister.

8. Divers.

Ce qui précède ayant été approuvé par l'assemblée, cette dernière a unanimement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est noté que l'actionnaire unique de la Société est dûment représenté et qu'il déclare avoir été informé de l'ordre du jour de la présente assemblée et déclare par conséquent renoncer à son droit de convocation préalable ou de publication.

#### *Deuxième résolution*

Il est noté que l'actionnaire unique de la Société déclare avoir été dûment informé du projet de scission partielle tel que déposé par le notaire soussigné le 19 février 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 493 le 24 février 2014 (le "Projet de Scission Partielle").

Il est spécifié que la scission partielle est réalisée pour se conformer aux exigences spécifiques introduites par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au cours de la mise en place des activités IP de la Société.

Il est rappelé que suivant le Projet de Scission Partielle, il doit être procédé à la scission partielle de la Société (sans dissolution) par l'apport de sa branche autonome d'activités IP avec tous les contrats, actifs et passifs, actuellement

composés des actifs et passifs relatifs aux marques brightONE et brightONE IT Services (la “Branche d’Activité IP”), à une société devant être nouvellement constituée et issue de la scission partielle sous la forme d’une société à responsabilité limitée et dénommée GIP Development, conformément à l’Article 308 bis-3 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la “Loi”), un tel apport devant être soumis aux dispositions applicables aux scissions, telles que prévues aux Articles 285 à 308 - à l’exception de l’Article 303 - de la Loi (la “Scission Partielle”). Le Projet de Scission Partielle est entièrement approuvé par l’actionnaire unique de la Société, par l’intermédiaire de son mandataire, sans exception ni réserves et il est en conséquence décidé de mettre en oeuvre la Scission Partielle par la continuation de la Société et la constitution de la société à responsabilité limitée GIP Development, issue de la Scission Partielle, qui aura un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1-EUR) chacune. Il est en outre constaté que les autres actifs et passifs resteront dans la Société.

Les actifs nets apportés par la Société à GIP Development ont été évalués à leur valeur comptable au 31 janvier 2014 au montant de trois millions deux cent soixante mille euros (3.260.000-EUR) et ont en conséquence été alloués des réserves de la Société à GIP Development comme suit:

- Un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à son capital social.
- Le montant restant de trois millions deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (3.247.500-EUR) à son compte de prime d’émission, duquel un montant de mille deux cent cinquante euros (1.250-EUR) sera alloué à sa réserve légale.

Il est expliqué par l’actionnaire unique de la Société que sur la base du bilan daté du 1<sup>er</sup> mars 2014 l’apport initialement déterminé ci-dessus/la scission a diminué à trois millions quatre-vingt-quatorze mille euros (3.094.000,- EUR), et par conséquent, l’allocation à GIP Development devra intervenir comme suit:

- Un montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) à son capital social.
- Le montant restant de trois millions quatre-vingt-un mille cinq cent euros (3.081.500,- EUR) à son compte de prime d’émission, duquel un montant de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) sera alloué à sa réserve légale.

#### *Troisième résolution*

Il est constaté que l’actionnaire unique de la Société a déclaré renoncer à la production des documents suivants, en conformité avec les dispositions de l’Article 296 de la Loi:

- Un rapport écrit émis par le conseil d’administration de la Société (Article 293 de la Loi).
- Un rapport émis par un expert indépendant (Article 294 de la Loi).
- Un état comptable (Article 295 (1) c) de la Loi).

Une telle renonciation étant prouvée par une déclaration de renonciation délivrée par l’actionnaire unique au notaire et qui restera annexée aux présentes.

#### *Quatrième résolution*

Il est constaté que les documents suivants ont été mis à la disposition de l’actionnaire unique de la Société à son siège social au moins un mois avant cette assemblée, tel que prévu par l’Article 295 de la Loi:

- Le Projet de Scission Partielle.
- Les comptes annuels et un rapport de gestion des trois derniers exercices de la Société.

Une telle constatation étant prouvée par une lettre délivrée par l’actionnaire unique au notaire, lettre qui restera annexée aux présentes.

#### *Cinquième résolution*

Il est noté que, comme spécifié dans le Projet de Scission Partielle, la Scission Partielle devra intervenir d’un point de vue comptable et légal avec une date effective au 1<sup>er</sup> mars 2014, sans préjudice des dispositions de l’Article 302 de la Loi relatif à l’opposabilité aux tiers.

#### *Sixième résolution*

Il est décidé d’approuver les statuts de GIP Development, issue de la Scission Partielle, qui auront la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts») qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s’appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

**Art. 2. Objet social.** L’objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d’autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l’acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l’aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l’administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.



La Société pourra développer, acquérir et gérer activement des portefeuilles de droits, brevets, licences ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine. La Société peut également acquérir par voie de participation, de souscription, d'achat ou d'options, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences, et autres biens, droits et intérêts de propriété que la Société jugera opportun.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «GIP Development».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social et parts sociales.**

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi lorsque le transfert s'observe entre non associés.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Gérance.**

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

#### 7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement au moins un gérant présent par catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-Duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

#### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social / Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé 5 % (cinq pour cent) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution / Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Il est rappelé, comme mieux spécifié dans le Projet de Scission Partielle, qu'en rémunération de l'attribution de la Branche d'Activité IP ainsi que les passifs et les actifs qui s'y rattachent, GIP Development (la «Société Nouvelle») émettra en faveur de l'actionnaire de la Société la totalité des parts sociales émises.

Il est noté que, suivant Projet de Scission Partielle, il est confirmé que le capital social de la Société ne sera pas sujet à une réduction de capital et que l'apport dans le capital de la Nouvelle Société se fera par réduction des réserves librement distribuables de la Société.

Après ces considérations, l'associé unique, Aurelius Advancement International GmbH, une société allemande, ayant son siège social à Ludwig-Ganghofer-Strasse 6, 82031 Grunwald, Allemagne et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés allemand (Handelsregister des Amtsrichts Munchen) sous le numéro HRB 204658, déclare souscrire à l'entièreté des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de GIP Development, l'associé unique représentant l'entièreté du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de GIP Development pour une période illimitée:

- Monsieur Christian Schmehl, management executive, né à Muenster, Allemagne, le 22 Juin 1978, demeurant professionnellement au 25, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Brice Meyer, managing director, né à Thann, France, le 2 Octobre 1979, demeurant professionnellement au 25, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Andrzej Cebrat, marketing systems, né à Bielsko-Biala, Pologne, le 8 Décembre 1975, demeurant personnellement au 15, Am Hesselter, L-6171 Godbrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de GIP Development est fixé au 25, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

*Septième résolution*

Il est expressément constaté que la Société ne sera pas dissoute suite à la Scission Partielle mais continuera à exister, tel que décrit dans le Projet de Scission Partielle.

*Huitième résolution*

Il est en outre décidé de modifier l'Article 7.2, paragraphe 2 des statuts de la Nouvelle Société, tels que publiés dans le cadre du Projet de Scission Partielle et ensuite souligné sous la sixième résolution ci-dessus afin de clarifier le régime de signature liant la Nouvelle Société, de sorte que cette l'Article 7.2, paragraphe 2 doit se lire comme suit:

**“ 7.2 Représentation et signature autorisée. (...)**

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, en cas de catégories de gérants, par la signature d'au moins un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. (...)”

Les autres dispositions de l'Article 7.2 demeurent inchangées.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société sont évalués à EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra entre les parties.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, J. MOLITOR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mars 2014. Relation: RED/2014/692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 mars 2014.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014045818/629.

(140052566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

**Foncière de Pantin, Société Anonyme.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 80.181.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société FONCIERE DE PANTIN S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 avril 2013.*

*Résolutions:*

L'assemblée décide de révoquer le mandat de la société ABAX AUDIT SARL, avec siège à L-2212 Luxembourg 6, Place de Nancy, ainsi que celui de la société ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES Ltd, avec siège GB-W1B3HH Londres, Régent Street 302, de leur poste de commissaire aux comptes.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes Madame Caria Machado, né le 11 septembre 1975 à Fafe (P) demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg 12, Rue de Bitbourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Julien Poisson.

Référence de publication: 2014023350/18.

(140028426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Dirimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 69.451.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 23 décembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:
- \* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014023280/16.

(140028551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Doll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 147.924.

—  
*Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 11 février 2014*

- Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg au 23, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg avec effet au 31 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023283/12.

(140027650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**DePuy Synthes Leto Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 177.833.

—  
Changement suivant le contrat de cession de parts du 29 novembre 2013:

- Ancienne situation associées:

	Parts sociales
Synthes Holding AG, société anonyme, Luzernstrasse, 19/21, 4528 Zuchwill, Suisse, registre de commerce du canton de Solothurn sous le numéro CH-280.3.917.636-4 . . . . .	1.470
Synthes GmbH . . . . .	33.923
Total . . . . .	35.393

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Synthes GmbH . . . . .	35.393
Total . . . . .	35.393

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour DePuy Synthes Leto SARL*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014023256/26.

(140027686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Dicadei S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7610 Larochette, 5, place Bleiche.  
R.C.S. Luxembourg B 101.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014023279/10.

(140027853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**DHL Global Forwarding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1360 Senningerberg, Cargo Center East.  
R.C.S. Luxembourg B 36.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DHL GLOBAL FORWARDING (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2014023278/10.

(140027933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Eclat Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 63.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014023298/10.

(140028457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**EFV Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 176.277.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 février 2014*

*Conseil de gérance*

En date du 10 février 2014, l'associé unique a décidé:

- d'accepter la démission de sa fonction de gérant avec effet au 10 février 2014 de M. Rodney Rayburn, demeurant au 8500, Normandale Lake Blvd, Suite 1500, USA-MN 55437 Minneapolis.

- de nommer comme gérant de la Société, avec effet au 10 février 2014, et pour une durée indéterminée:

\* M. Ryan David Atkinson, né le 20 septembre 1978 à Durban, Afrique du Sud, demeurant professionnellement au 50 New Bond Street, Level 2, Londres W1S 1BJ, Royaume-Uni, gérant.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Teunis Akkerman, gérant;

- M. Jean Roger Lemaire, gérant; et

- M. Ryan David Atkinson, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFV Acquisitions S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014023302/24.

(140028314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Edmond de Rothschild Prifund, en abrégé PRIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 33.645.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Christophe de BACKER de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet, au 13 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023301/10.

(140028203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**EDI TRADING Ltd, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 161.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014023300/10.

(140028498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**EIRSP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.145.560,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 158.006.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Christian KLAR, gérant de la Société, est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, bureau 222, 2<sup>ème</sup> étage, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023303/11.

(140027750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Espresso Cup Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 647.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 178.188.

Par décision du Conseil de Gérance du 03 février 2014, Le siège de la société est transféré du L-2449, Luxembourg 26A, Boulevard Royal, au L-1610 Luxembourg, 8, Avenue de la Gare.

Luxembourg, le 13 février 2014.

*Pour: ESPRESSO CUP HOLDING S.à R.L.*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014023306/13.

(140028467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**DCM Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle de Salzbaach.  
R.C.S. Luxembourg B 123.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DCM TECHNOLOGY S.à.r.l.*

Référence de publication: 2014023272/10.

(140027932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Eurx Properties S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 35.621.126,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.713.

Il résulte de la résolution du gérant commandité de la Société du 31 janvier 2014 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet le 31 janvier 2014.

Par conséquent, le siège social de la Société sera situé au 31 janvier 2014 au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023297/14.

(140027970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Finance Patrimoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 159.862.

*Extrait de la convention de cession de parts du 22 janvier 2014*

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 22 janvier 2014, que:

1. Monsieur Di Renzo Didier demeurant à F-54730 VILLE-HOUDLEMONT, Rue du 22 août 1914 n°11, a cédé 50 parts sociales qu'il détenait dans la société FINANCE PATRIMOINE S.à r.l. à Monsieur Kevin Hendrick demeurant à B-6724 RULLES, Rue de la Fosse, 17.

Par conséquent, à compter du 22 janvier 2014, la répartition du capital social de la société FINANCE PATRIMOINE S.à r.l. est la suivante:

HENDRICK Kévin: ..... 100 parts sociales

Pour extrait conforme

*Pour Finance Patrimoine S.à r.l.*

A6CO S.à r.l.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014023316/20.

(140028326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Fogiel-Walck société en nom collectif, Société en nom collectif.**

Enseigne commerciale: Roc Immobilier Senc.

R.C.S. Luxembourg B 124.908.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 février 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1905 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Société en nom collectif FOGIEL-WALCK, enseigne ROC IMMOBILIER senc, immatriculée au RCS sous le numéro B124908 avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29 avenue Monterey, dénoncé en date du 23 juillet 2009;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Claire CLESSE, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 février 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Claire CLESSE

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014023318/20.

(140028443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---



**Fragrance Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 144.183.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eckart Vogler  
Gérant

Référence de publication: 2014023320/11.

(140028118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Fragrance Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 144.518.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eckart Vogler  
Gérant A

Référence de publication: 2014023321/11.

(140028114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Fairfield Greenwich Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 89.427.

Le bilan du 30 avril 2012 au 30 avril 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ben Dufour  
Liquidateur

Référence de publication: 2014023322/11.

(140028053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Forest Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 115.201.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 décembre 2013*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et au gérant de la Société.
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 17 décembre 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Forest Luxco S.à r.l., en liquidation volontaire  
Signature

Référence de publication: 2014023319/21.

(140027791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Fairfield Greenwich Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 89.427.

Le bilan du 30 avril 2011 au 30 avril 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ben Dufour  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2014023323/11.

(140028054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Fairfield Greenwich Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 89.427.

Le bilan du 30 avril 2010 au 30 avril 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ben Dufour  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2014023324/11.

(140028055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Fairfield Greenwich Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 89.427.

Le bilan du 20 août 2009 au 30 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ben Dufour  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2014023325/11.

(140028056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**M Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 181.147.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 janvier 2014 au siège social de la société*

1. Le siège social de la société est transféré au 2, Rue des Dahlias à L-1411 Luxembourg.
2. Les démissions de Monsieur Roose Gerdy, de Monsieur Lentz Pierre et de Monsieur Schmitz Claude de leur poste d'Administrateur sont acceptées.
3. Sont appelées en remplacement à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:  
Monsieur Lellouche Roger David, né le 05 février 1980 à Nice (France) et demeurant professionnellement à F-06300 Nice, 29, Chemin du Vinaigrier.  
Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.  
Madame Personeni Cynthia, née le 21 juin 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Leur mandat est pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme  
M CAPITAL

Référence de publication: 2014023514/21.

(140028070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Kipanya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.148.

—  
*Rectificatif du dépôt n°L130093539 déposé le 11 juin 2013*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014023464/10.

(140028226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Kingmayer PE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 138.974.

—  
Démission de son poste d'administrateur de M. Marcel Dell, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en date du 24 Janvier 2014.

*Pour la société*

Kingmayer PE S.A.

Référence de publication: 2014023463/11.

(140028334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Kids Brands Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.837.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 175.661.

—  
Par décision du Conseil de Gérance du 10 février 2014, Le siège de la société est transféré du L-2449, Luxembourg 26A, Boulevard Royal, au L-1610 Luxembourg, 8, Avenue de la Gare.

Luxembourg, le 13 février 2014.

*Pour: KIDS BRANDS GROUP INTERNATIONAL S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014023462/13.

(140028193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**LuxRaceTech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6412 Echternach, Alferweiher.  
R.C.S. Luxembourg B 91.840.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014023491/10.

(140028306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**La Réserve de Sigfried S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 103.751.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014023492/10.

(140027836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Koffour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 février 2014, la démission de Monsieur Guy KETT-MANN de ses fonctions d'Administrateur a été acceptée.

De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de 4 à 3.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Pour: *KOFFOUR S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014023467/16.

(140027963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Klimt Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 86.838.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2014*

Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, remplacera Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., administrateur de la société Klimt Invest S.A..

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014023466/16.

(140028083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Luxicav Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 108.752.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 janvier 2014*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

*Conseil d'Administration*

MM. Marco BUS, résident professionnellement au 19-21, Bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur, Président;

Marco PAOLUCCI résident professionnellement au 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur;  
Francesco MOLARO résident professionnellement au 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur;

Edoardo TUBIA résident professionnellement au 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur.

*Réviseur d'entreprises*

Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2014023510/22.

(140027689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**L'Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 76.678.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014023473/14.

(140027816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Letty, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 132.432.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 février 2014*

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de révoquer avec effet immédiat Mr. Hans Pieterman de son mandat de gérant de la Société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouveau gérant de la société:

- Mr. Alexander Villaverde Zweegers, demeurant à Hoeven 1, B-2275 Lille-Poederlee, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014023479/15.

(140028501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Kallisté Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 172.276.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège le 20 janvier 2014*

L'assemblée générale accepte la démission des gérants de classe A et B suivants, à savoir

- Monsieur Jean-Louis JUCHAULT, gérant de classe A, demeurant 106, rue des Dames à F-75017 Paris (France),

- Monsieur David OBERT, gérant de classe A, demeurant 17, avenue de la Celle Saint Cloud à F-92420 Vaucresson (France),

- Monsieur Barry BLACK, gérant de classe B, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée les gérants de classe A suivants, à savoir:

- G.B.G., Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

- TIZZA FINANCE, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

L'Assemblée Générale prend acte du nouveau siège social des associés à compter du 24 décembre 2013 sis 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014023449/25.

(140028240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**L.T.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 45, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 137.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour L.T.I. S.à r.l.*

Référence de publication: 2014023470/10.

(140028463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

Par résolutions signées en date du 11 février 2014, l'actionnaire unique a décidé d'accepter la démission de Alexander Rittweger, avec adresse au 12, Theresienhoehe, 80339 Munich, Allemagne, de son mandat d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023487/12.

(140028396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.000.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu en date du 17 décembre 2013 que la société SGG S.A. transfère l'entière des parts sociales à savoir 126 parts sociales à la SGG Holdings S.A. ayant son siège social 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 152.013 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023490/13.

(140028269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.539.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

I. L'adresse de Monsieur Pepijn DINANDT, délégué à la gestion journalière de la Société, a changé et doit désormais se lire comme suit:

- 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

II. L'adresse de Monsieur Gareth TURNER, délégué à la gestion journalière de la Société, a changé et doit désormais se lire comme suit:

- 9 West 57<sup>th</sup> Street, 43<sup>rd</sup> Floor, NY 10021 New York, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2014.

Monier Holdings S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2014023529/19.

(140027811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

**Luxicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 30.337.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 janvier 2014*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

*Conseil d'Administration*

M. Marco BUS, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

M. Mauro GIUBERGIA, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur

M. Pier Paolo SQUILLANTE, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur.

*Réviseur d'entreprises*

Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2014023508/24.

(140027690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Luxeor Information S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.936.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014023507/10.

(140027701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Lumine S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 41.122.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014023504/10.

(140028499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**LLP Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 136.347.

—  
Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014023501/10.

(140028483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**La Rifiorita Real Estate S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.659.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 février 2014*

Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolutions:*

1. La démission de Monsieur Olivier DEDOBBELEER de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée;

2. la société Magister Audit Services S.à R.L., Société à Responsabilité Limitée, 45 Avenue de la Liberté, L – 1931 Luxembourg, RCS B183.813, est nommée en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2014023493/18.

(140028477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**L-GAM Investments 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 181.119.

*Extrait de la résolution des associés de la Société*

Il résulte de la décision des associés de la Société en date du 12 Février 2014, qu'a été acceptée:

- la nomination de Monsieur Aled Jones, né le 30 Janvier 1971 à Carmarthen, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 1-3, Seward Street, London EC1V 3NY, Royaume-Uni, en tant que gérant catégorie A de la Société avec effet au 12 Février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014023471/17.

(140028069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

---

**Meistor Beteiligungen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 89.914.

*Extrait de l'assemblée générale du 13 février 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 13 février 2014, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de MILKYWAY GROUP INC, de ses fonctions d'administrateur.

- L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Sylvain ELIAS, né à Etterbeek (Belgique) le 2 novembre 1981, et demeurant professionnellement au 3 rue des Bains, L-1212 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014023548/19.

(140028479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.